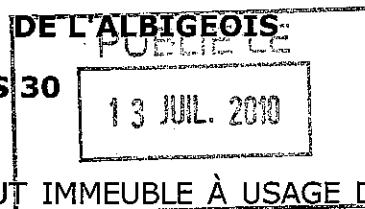


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 6 JUILLET 2010 À 18 HEURES 30



N° 4 - 148 / 2010 : PARTICIPATION AU RACCORDEMENT À L'ÉGOUT IMMEUBLE À USAGE DE PROPRIÉTÉ DE LA SCI COBRA

L'An Deux Mille Dix, le 16 Juillet 2010

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 16 Juillet 2010 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Claude DEUTSCHMEYER, Françoise LESCURE, Claude COSTES, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Louis BARRET, Dominique BILLET, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Viviane COMBES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Pierre COSTES, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Michel ALBARÈDE, Jean-Marie COUDERC, Jean-Paul CALMELS, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Francine ALARY, Noël RAMON, Patrice MANGIONE, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 42

Votants (titulaires, suppléants votants) : 37

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 6 JUILLET 2010

N° 4 – 148 / 2010 : PARTICIPATION AU RACCORDEMENT À L'ÉGOUT IMMEUBLE À USAGE DE PROPRIÉTÉ DE LA SCI COBRA

Pilote : Assainissement

Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 2 février 2010 la perception d'une participation au raccordement à l'égout (P.R.E) en lieu et place des 17 communes qui la composent et a fixé les tarifs applicables selon ces communes et selon les catégories d'immeubles.

Pour la commune de Lescure d'Albigeois, a été fixée une participation pour les maisons d'habitation. Pour les autres types de construction, il a été acté que la PRE est déterminée par une délibération spécifique.

La SCI COBRA a déposé un permis de construire pour la réalisation d'un local à usage de bureaux sur les unités foncières cadastrées section BD n°38 et 197, au n°63 de la route de la Barrière à Lescure d'Albigeois. Ce bâtiment à usage de bureau accueillera trois salariés.

Afin de calculer le dimensionnement et le coût d'un assainissement non collectif pour cette catégorie d'immeuble, la circulaire interministérielle n° 97-49 du 22 mai 1997 annexe 3, précise qu'il convient d'appliquer un coefficient correcteur de 0,5 pour le personnel de bureau.

Trois personnes modulées avec un coefficient correcteur de 0,5 correspondent à 1,5 équivalents habitants.

Le coût moyen de la fourniture et de la mise en place d'une unité de traitement non collectif de un à six équivalents habitants est de 4 712.24 € T.T.C.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu la circulaire interministérielle n° 97-49 du 22 mai 1997 relative à l'assainissement non collectif,

Vu la délibération du n°1-24/2010 du conseil communautaire du 2 février 2010, relative « l'Assainissement - participation au raccordement à l'égout- définition et tarifs à compter de 2010 »,

Vu le montant des travaux de création d'une unité de traitement des eaux usées répondant aux caractéristiques de cet immeuble,

Vu le permis de construire n°081 144 10 B0009, déposé par la SCI COBRA,

APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **DÉCIDE** de fixer le montant de la P.R.E à 80 % du coût d'une installation individuelle répondant aux caractéristiques de cet immeuble, soit un montant de 3 769,79 € arrondis à 3 760 €.

✚ **DIT QUE** les recettes seront constatées sur le budget annexe de l'assainissement.

✚ **PRÉCISE** que cette somme sera mise en recouvrement dans sa globalité dès la fin des travaux de raccordement au réseau.

✚ **CHARGE** Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 6 Juillet 2010



Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

